



Communauté de Communes
PONTHIEU-MARQUENTERRE

Rue,
Le vendredi 17 juillet 2020

Le Président,

à

Madame, Monsieur,

Dossier suivi par : Isabelle MOUZE-ESTEVEES
Directrice générale des services
tél. 03 22 27 27 11
isabelle.mouzeesteves@ponthieu-marquenterre.fr
Maud LECUYER
Responsable de service
tél. 03 22 27 27 12
maud.lecuyer@ponthieu-marquenterre.fr

Objet : Convocation au conseil communautaire – application de la loi du 22 juin 2020 – public admis mais en nombre limité à 50 places

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous convier à participer à la réunion du conseil communautaire, qui se tiendra, pour des raisons de respect des consignes sanitaires, le :

**Lundi 27 juillet 2020 à 15h 30
au gymnase d'Ailly le Haut Clocher**

Les mesures de distanciation sociales seront appliquées. Je vous invite donc vous doter de votre stylo et d'un masque.

En annexe figurent l'ordre du jour et la note de synthèse des délibérations qui seront examinées ledit jour. Je compte donc sur votre présence à cette réunion.

Si vous n'avez pas la possibilité d'assister à cette rencontre, je vous saurais gré de bien vouloir vous faire représenter par votre suppléant, pour les communes de moins de 1000 habitants uniquement, en lui transmettant de ce fait l'ensemble des documents ; ou de donner pouvoir à un autre délégué titulaire (ceci vaut pour toutes les communes).

Je vous informe par ailleurs que si les conditions techniques sont réunies, le vote se réalisera par voie électronique lors de cette séance.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,

Claude HERTAULT



Communauté de Communes
PONTHIEU-MARQUENTERRE

POUVOIR (1)

Je soussigné.e donne pouvoir à
.....

de me représenter à la réunion convoquée pour le 27 juillet 2020 à 15h30, de prendre part à toutes les délibérations, d'émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant auquel cette réunion serait reportée pour cause quelconque.

Fait à le2020

Bon pour pouvoir et signature

(1) Pour rappel :

- Pour les communes n'ayant qu'un délégué titulaire, le délégué titulaire est suppléé par son délégué suppléant, mais si toutefois le délégué suppléant était indisponible, le pouvoir peut être donné à un autre délégué titulaire du conseil communautaire.

- Pour les communes ayant au moins 2 délégués titulaires (par conséquent pas de délégué suppléant), le pouvoir peut être donné à tout autre délégué titulaire du conseil communautaire.



- 1 - Approbation du compte-rendu de la séance du 15 juillet 2020**
- 2 – Election des membres des commissions thématiques communautaires**
- 3 – Election des membres de la commission d’appel d’offres et commission des marchés – règlement intérieur lié**
- 4 – Election des membres de la commission des délégations de service public**
- 5 – Création et élection des membres de la CLECT (commission d’évaluation des charges transférées)**
- 6 – Désignation des membres de la CIID (commission intercommunale des Impôts Indirects)**
- 7 – Elections des représentants au sein du CIAS (centre intercommunal d’action sociale)**
- 8 – Désignation des représentants au sein des instances extérieures**
- 9– Adoption du règlement intérieur**
- 10 – Fixation des indemnités des élus**
- 11 – Délibérations courantes :**
 - A- GEMAPI – Evolution en EPAGE – SMBS GLP (syndicat mixte grand littoral picard)
 - B – Tarification scolaire – élèves des communes extérieures
 - C– Frais de déplacements des agents
 - D – Tarification de copies – urbanisme
 - E – Procédure de déclaration d’utilité publique – ZAC Frange Nord de Quend
 - F – Dégrèvement de la Cotisation Foncière Economique
- 12 - Questions diverses**